Évolution professionnelle
BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle.

La durée du bilan de compétences, prévue par la Loi, est de 24 heures maximum, réparties sur plusieurs semaines.

L'accompagnement proposé par le Cabinet ParcouRH fait la part belle aux échanges entre le conseiller et le demandeur (durée indiquée en couleur). Un important travail personnel est également requis entre les séances.

Le bilan se décompose comme suit :

1/ Mise en place du cadre et préparation au changement - **2h**

2/ Inventaire des ressources - **9h30**

3/ Élaboration du projet professionnel – **4h30**

A l'issue du bilan, une synthèse est remise au demandeur.

Tarif : 1.990 €